

Lignes directrices à l'intention des institutions candidates à l'accueil de la conférence biennale de l'ASAA

Manuel officiel d'organisation de la conférence

Adopté par le comité exécutif

Table des matières

1. Introduction
2. À propos de l'Association des études africaines d'Afrique
3. Objectif de ces lignes directrices
4. La Conférence biennale de l'ASAA
5. Éligibilité institutionnelle
6. Gouvernance de la conférence
7. Responsabilités de l'établissement d'accueil
8. Responsabilités de l'ASAA
9. Normes de planification de conférences
10. Gestion financière
11. Diversité, Inclusion et Durabilité
12. Héritage de la conférence et publications
13. Processus de sélection
14. Exigences de reporting
15. Annexes

1. Introduction

La Conférence biennale de l'Association des Études Africaines [d'Afrique](#) (ASAA) est l'événement scientifique phare de l'Association et le principal forum par lequel elle favorise la production de connaissances centrées sur l'Afrique, le dialogue interdisciplinaire et la collaboration entre chercheurs, praticiens, artistes, décideurs et membres de la société civile d'Afrique et du reste du monde.

Accueillir une Conférence biennale de l'ASAA est à la fois un honneur et un partenariat stratégique. Cela offre aux institutions hôtes l'occasion de mettre en valeur leur leadership académique tout en contribuant à la croissance de l'une des principales associations savantes d'Afrique.

Ces lignes directrices établissent les principes, normes, responsabilités et procédures régissant la sélection des institutions hôtes et l'organisation des conférences de l'ASAA. Elles visent à garantir la cohérence, la transparence, la responsabilité et l'excellence dans toutes les conférences organisées sous l'égide de l'Association.

2. À propos de l'Association des études africaines d'Afrique

Fondée en 2013, l'Association des études africaines d'Afrique (ASAA) est une organisation savante panafricaine dédiée à la promotion de la production, de la diffusion et de l'application des connaissances sur l'Afrique, selon des perspectives africaines.

L'Association promeut:

- Une recherche centrée sur l'Afrique
- Une recherche interdisciplinaire
- Un échange intellectuel entre disciplines et secteurs
- La collaboration entre chercheurs du continent et de la diaspora
- Le mentorat des étudiants de troisième cycle et des chercheurs en début de carrière
- La participation du public et dialogue sur les politiques publiques

À travers ses conférences, publications, réseaux thématiques et programmes de bourses, l'ASAA contribue au renforcement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du leadership intellectuel en Afrique à l'échelle mondiale.

3. Objectif de ces lignes directrices

Ces lignes directrices ont pour but de :

- Établir des normes minimales pour l'organisation des conférences de l'ASAA
- Fournir un cadre transparent pour la sélection des institutions d'accueil ;
- Clarifier les responsabilités respectives de l'ASAA et des institutions hôtes.
- Assurer une gouvernance saine et une responsabilité financière ;
- Promouvoir des conférences inclusives, accessibles et responsables sur le plan environnemental
- Renforcer l'héritage institutionnel à long terme de chaque conférence.

4. La Conférence Biennale de l'ASAA

La Conférence bisannuelle de l'ASAA se tient généralement tous les deux ans au mois d'octobre. La conférence attire généralement entre **500 et 800 participants**, issus d'universités, d'instituts de recherche, de groupes de réflexion, d'agences gouvernementales, d'organisations de la société civile, d'institutions culturelles et de partenaires internationaux.

La conférence s'étend généralement sur **cinq jours**, comprenant :

Premier et deuxième jours

Programme pré-conférence

- Académie doctorale
- Forum des jeunes chercheurs
- Ateliers de développement professionnel
- Ateliers éditoriaux
- Réunions des réseaux de l'ASAA
- Dialogues publics
- Tables rondes sur les politiques publiques

Du troisième au cinquième jour

Conférence principale

- Cérémonie d'ouverture
- Discours du président de l'association
- Conférences plénières
- Sessions plénières
- Sessions parallèles
- Tables rondes
- Projection de films
- Présentation d'ouvrage
- Sessions de posters
- Performances artistiques
- Expositions
- Réunion d'affaires
- Cérémonie de clôture

5. Conditions d'éligibilité des institutions

Les institutions souhaitant accueillir la Conférence biennale de l'ASAA doivent faire preuve d'excellence dans quatre domaines.

5.1 Statut institutionnel

Les institutions éligibles doivent :

- Être basé en Afrique.
- Être des universités reconnues, des instituts de recherche, des organisations scientifiques ou des groupes de réflexion (*think tanks*)
- Démontrer l'alignement avec la mission et les valeurs de l'ASAA.

Les institutions hôtes doivent être membres institutionnels de l'ASAA ou s'engager à obtenir cette affiliation avant le début de la période de planification de la conférence.

5.2 Capacité organisationnelle

Les futurs organisateurs doivent démontrer leur capacité à mettre en place une conférence internationale accueillant environ 500 à 800 participants, en disposant de ressources administratives, logistiques, financières et humaines adéquates.

5.3 Engagement institutionnel

L'institution doit bénéficier d'un soutien solide de ses instances dirigeantes et mettre à disposition les ressources humaines, les infrastructures et les dispositifs de suivi financier nécessaires pour assurer la bonne organisation de la conférence.

5.4 Partenariat

L'organisation de la conférence de l'ASAA repose sur une démarche collaborative. Les institutions candidates doivent manifester leur engagement à collaborer étroitement avec le Comité exécutif durant l'ensemble des phases de planification, de réalisation et d'évaluation.

6. Gouvernance de la conférence

La conférence sera gérée conjointement par le biais d'un partenariat entre l'ASAA et l'institution hôte.

Les principales structures de gouvernance comprendront :

- Le comité exécutif de l'ASAA
- Le Comité local d'organisation (LOC)
- Le Comité scientifique
- Le responsable de la conférence
- Le Secrétaire exécutif de l'ASAA.

Le comité d'organisation local doit normalement comprendre des représentants de l'institution hôte ainsi que des membres nommés par le comité exécutif.

7. Responsabilités de l'établissement d'accueil

L'établissement hôte assumera la responsabilité principale de l'organisation locale et de la coordination logistique. Ces responsabilités incluent :

Équipements et infrastructures de la conférence

Mise à disposition de :

- Une salle plénière pouvant accueillir au moins 500 participants
- Plusieurs salles pour les sessions parallèles ;

- Espaces d'exposition;
- Espaces d'accueil et d'enregistrement;
- Espaces de réseautage

Infrastructure Technique

Mise à disposition de :

- Connexions fiables;
- Équipements de projection;
- Systèmes de sonorisation;
- Technologies permettant une participation hybride, lorsque cela est possible ;
- Assistance technique.

Hébergement et voyages

L'institution d'accueil doit:

- Négocier des tarifs préférentiels pour l'hébergement ;
- Aider les participants à effectuer leurs réservations ;
- Faciliter les transferts depuis l'aéroport, lorsque cela est possible ;
- Fournir des informations et des conseils sur les transports locaux.

Assistance pour les visas

L'institution d'accueil sera tenue de :

- Émettre des lettres d'invitation;
- Fournir des informations sur les procédures de visa ;
- Assurer la liaison avec les autorités compétentes, le cas échéant.

Services de restauration

Une restauration adaptée devrait inclure :

- Des pauses-café;
- Des déjeuners;
- Prise en compte des besoins alimentaires spécifiques ;
- Des rafraîchissements tout au long de la conférence.

Programme de bénévolat

Le comité d'organisation local doit recruter et superviser des bénévoles pour aider à l'inscription, à la gestion des salles, au soutien des participants et à la logistique de la conférence.

Accessibilité

Les institutions hôtes sont tenues de garantir l'accessibilité des installations de la conférence aux participants ayant des besoins d'accessibilité spécifiques et de prévoir, dans la mesure du possible, des aménagements adaptés.

Sécurité et bien-être

Les institutions hôtes devraient élaborer des plans de contingence couvrant :

- Les urgences médicales
- La sécurité des participants
- Les mesures de protection
- Procédures d'évacuation d'urgence.

8. Responsabilités de l'ASAA

L'ASAA élaborera un protocole d'accord (Memorandum of Understanding, MOU) avec l'institution hôte afin de définir les modalités d'exécution des responsabilités de chaque partie ainsi que les dispositions relatives à la répartition des fonds ou des équipements restants à l'issue de la conférence.

L'ASAA conservera la responsabilité de l'orientation scientifique ainsi que de la supervision institutionnelle de la conférence. Ces responsabilités comprennent :

- Approuver le thème de la conférence
- Lancement de l'appel à contributions ;
- Superviser l'évaluation par les pairs ;
- Désigner les conférenciers principaux en consultation avec le comité organisateur local
- Appuyer la collecte de fonds ;
- Gestion de l'image de marque de la conférence ;
- Coordonner les publications;
- organiser l'Assemblée générale;
- Superviser la mise en œuvre du protocole d'accord (MOU).

9. Normes de planification de la conférence

Les institutions d'accueil doivent veiller à :

- Des procédures d'inscription efficaces;
- Une communication efficace avec les participants ;
- Une gestion professionnelle de la conférence ;
- Des procédures d'approvisionnement transparentes
- Des pratiques respectueuses de l'environnement.

La planification de la conférence devrait commencer au plus tard dix-huit mois avant l'événement.

10. Gestion financière

Le budget de la conférence doit être élaboré conjointement par l'ASAA et l'institution hôte. La gestion financière doit respecter des principes reconnus de transparence et de responsabilité.

L'institution d'accueil doit:

- Tenir les comptes de la conférence ;
- consigner les dépenses;
- Fournir des rapports financiers intermédiaires ;
- Soumettre un rapport financier final dans un délai de soixante (60) jours suivant la clôture de la conférence.

Les dispositions spécifiques relatives à la répartition des revenus, aux revenus de sponsoring et à la gestion des excédents de la conférence seront détaillées dans le Protocole d'Accord.

11. Diversité, Inclusion et Durabilité

ASAA participe à des conférences qui reflètent ses valeurs d'équité et d'inclusion. Les institutions hôtes devraient s'engager activement à promouvoir :

- L'équilibre de la représentation des genres ;
- La représentation régionale;
- La diversité linguistique;
- La participation des chercheurs ayant des besoins d'accessibilité spécifiques ;
- La participation des étudiants diplômés et des jeunes chercheurs en début de carrière.
- La participation des pays à faible revenu.

Les organisateurs doivent également adopter des pratiques de conférence respectueuses de l'environnement, notamment la réduction des déchets, un approvisionnement responsable et la documentation numérique lorsque cela est possible.

Chaque conférence doit adopter:

- Un code de conduite;
- Une déclaration sur l'accessibilité ;
- Une déclaration sur la diversité et l'inclusion ;
- Une politique de protection des participants.

12. Héritage de la conférence

Chaque conférence devrait produire des résultats scientifiques et institutionnels durables. Les institutions hôtes sont encouragées à collaborer avec l'ASAA pour réaliser :

- Les actes de la conférence
- Des numéros spéciaux du journal *Bokutani* de l'ASAA

- Des ouvrages collectifs;
- Des policy briefs;
- Des ressources multimédias;
- Des initiatives d'engagement public.

La conférence devrait renforcer les partenariats à long terme entre l'ASAA, l'institution hôte et la communauté académique plus large.

13. Processus de sélection

La sélection des institutions d'accueil doit généralement se faire selon les étapes suivantes :

1. Publication de l'appel à propositions
2. Soumissions des candidatures;
3. Examen administratif;
4. Évaluation technique;
5. Entretiens avec les institutions présélectionnées (le cas échéant) ;
6. Recommandation du comité d'évaluation
7. Approbation par le Comité exécutif ;
8. Signature du protocole d'accord (Memorandum of Understanding; MOU)

L'évaluation prendra en compte:

Critère	Pondération
Capacité institutionnelle	20%
Infrastructures de la conférence	20%
Capacité financière	20%
Logistique et accessibilité	15%
Vision académique	15%
Inclusion et durabilité	10%

14. Exigences en matière de rapports

Dans un délai de soixante jours suivant la conférence, l'institution hôte devra soumettre :

- Un rapport narratif ;
- Un rapport financier ;
- Des statistiques relatives aux participants ;
- Une synthèse de l'évaluation ;
- Des recommandations pour de futures conférences.

Ces rapports contribueront à l'apprentissage institutionnel et à l'amélioration continue.

15. Annexes

Les documents suivants font partie intégrante des présentes lignes directrices*** :

- Liste de contrôle pour l'accueil de la conférence ;
- Calendrier de la conférence ;
- Modèle de budget indicatif ;
- Matrice de gestion des risques ;
- Liste de contrôle relative à l'accessibilité ;
- Liste de contrôle relative à la durabilité ;
- Modèle de plan de communication ;
- Modèle de Code de conduite ;
- Modèle de protocole d'accord (Memorandum of Understanding; MOU).

Déclaration de clôture

L'Association des études africaines d'Afrique accueille favorablement les propositions d'institutions partageant son engagement à faire progresser la recherche africaine, à favoriser des communautés intellectuelles inclusives et à renforcer l'infrastructure de recherche du continent. Grâce à des partenariats collaboratifs fondés sur l'excellence académique, une gouvernance saine et une responsabilité partagée, la Conférence biennale de l'ASAA continuera de servir de plateforme de premier plan pour façonner l'avenir des études africaines en Afrique et au-delà.

DEMANDES D'INFORMATION

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter le secrétaire exécutif de l'ASAA (info@as-aa.org).

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous portez à l'accueil d'une conférence de l'ASAA.

Le Comité exécutif de l'Association des études africaines d'Afrique (African Studies Association of Africa – ASAA) lance un appel à propositions auprès des établissements d'enseignement supérieur, des groupes de réflexion (*think tanks*) ou d'autres espaces d'engagement intellectuel situés en Afrique souhaitant coorganiser ses conférences biennales de 2027 et 2029. En outre, des propositions sont les bienvenues pour l'organisation de séminaires, d'ateliers, de colloques, de retraites de réflexion ainsi que de diverses autres activités.

Les conférences bisannuelles de l'ASAA ont lieu en octobre et sont organisées par un comité local dirigé par un membre de l'ASAA. Ces conférences visent à promouvoir les valeurs, la mission et les objectifs de l'association, tels que définis dans ses statuts et ses règlements. Pour être organisées sous l'égide de l'Association, les organisateurs doivent obtenir l'approbation de leurs propositions par le comité exécutif de l'ASAA.

Les conférences bisannuelles de l'ASAA attirent généralement entre 400 et 1 000 délégués sur une période d'environ cinq jours -comprenant deux jours d'ateliers préparatoires, de dialogues publics et de débats, suivis de trois jours d'activités de conférence, incluant des plénières, des tables rondes, des sessions parallèles, des discussions en panel, des allocutions principales, des performances, des expositions, des projections de films, des présentations d'affiches et des événements culturels.

Les co-organisateurs doivent être membres institutionnels en règle de l'ASAA ou s'engager à l'être d'ici janvier 2027. Ils doivent faire preuve de dévouement et de préparation institutionnelle pour accueillir la Conférence biennale de l'ASAA en 2027, 2029 ou lors d'autres activités proposées. De plus, ils doivent être en mesure d'organiser l'événement aux dates prévues et d'accueillir un grand nombre de participants. Il est également essentiel qu'ils démontrent une capacité stratégique, administrative, en ressources humaines et financière suffisante pour planifier et réaliser efficacement l'événement. En outre, les co-organisateurs doivent être disposés à collaborer avec l'ASAA dans la planification, la collecte de fonds, la mise en œuvre et le rapport post-conférence. Ils doivent également montrer leur capacité à mobiliser, gérer et rendre compte des fonds et ressources liés à la conférence.

Propositions d'accueil d'une conférence

1. Les propositions pour accueillir une conférence doivent être soumises via la plateforme en ligne de candidature à l'organisation de conférences, généralement deux ans avant la date prévue de l'événement. Les délais de soumission sont publiés sur le site web, et les propositions doivent être reçues par le Secrétaire de la Conférence au plus tard à la date indiquée.
2. Les propositions d'accueil d'une conférence de l'ASAA demandent aux organisateurs locaux potentiels de soumettre un document présentant les grandes lignes de la finalité et des objectifs de la conférence, son alignement avec les valeurs, la mission et les objectifs de l'ASAA, ainsi que des informations détaillées concernant les conférenciers pléniers proposés, la composition du comité scientifique, les sites web et les procédures d'inscription. Ces éléments doivent être approuvés par le comité exécutif avant toute annonce publique de l'événement.
3. Conformément aux valeurs, à la mission et aux objectifs de l'ASAA, il est demandé aux organisateurs locaux d'accorder une attention particulière à la création d'un environnement favorable à un engagement interdisciplinaire (STEAMS) et multisectoriel — réunissant les universitaires, les décideurs publics, les militants, les artistes et autres parties prenantes — ainsi qu'à la facilitation de la participation des chercheurs, notamment des universitaires, des étudiants, des administrateurs et des gestionnaires.

En outre, ils devraient offrir des opportunités aux étudiants des cycles supérieurs, en particulier aux doctorants et aux autres chercheurs en début de carrière (Early-Career Academics – ECAs), afin de leur permettre de développer leur réseau, de présenter leurs travaux de recherche et de recevoir des retours constructifs sur leurs projets en cours. Des dispositions devraient également être prévues pour permettre au **Programme panafricain de bourses de l'ASAA** et à la **revue Bokutani de l'ASAA** d'organiser des ateliers et des réunions de pré-conférence spécifiquement destinés aux doctorants et aux autres chercheurs en début de carrière participant à la conférence.

4. L'Assemblée Générale Annuelle de l'ASAA est prévue de se tenir durant la conférence, pour une durée d'environ 2 à 4 heures. De plus, les organisateurs locaux seront sollicités pour fournir le soutien nécessaire afin d'assurer la bonne tenue de cette réunion hybride pour les membres de l'ASAA.

5. Une réunion du Comité exécutif de l'ASAA est prévue dans le lieu de la conférence la veille du début de celle-ci. En outre, les organisateurs locaux seront invités à mettre à disposition une salle appropriée ainsi que des équipements complémentaires, tels qu'un accès à Internet et des services d'impression ou de photocopie, conformément aux besoins précisés par le Secrétaire exécutif de l'Association.

6. Les organisateurs de la conférence devront soumettre au Comité exécutif de l'ASAA un rapport écrit complet, couvrant à la fois les aspects narratifs et financiers de l'événement, dans un délai de deux mois suivant la clôture de la conférence. Ce rapport devra inclure les retours recueillis auprès des participants au moyen d'un questionnaire.

Veillez noter ce qui suit

- Les participants aux conférences de l'ASAA ne sont pas tenus d'être membres de l'Association ; toutefois, ils sont encouragés à adhérer à l'ASAA. Nous vous prions de veiller à ce que cette disposition soit prise en compte dans votre proposition, notamment en ce qui concerne la gestion du processus d'inscription, étant donné que les frais d'adhésion doivent être versés directement à l'ASAA. Les frais d'adhésion actuellement en vigueur sont les suivants :

- Lorsque des financements sont disponibles et applicables, l'ASAA a le plaisir d'offrir un nombre limité de bourses à ses membres — étudiants et non-étudiants — afin de leur permettre de participer aux conférences, colloques, ateliers et séminaires de l'ASAA. Ces bourses, attribuées sur une base compétitive, sont accessibles aux membres de l'ASAA dont les résumés ont été acceptés. Elles sont accordées en fonction de la qualité du dossier de candidature et des besoins financiers des demandeurs, avec une attention particulière accordée aux candidats provenant de pays à faible revenu. Les bourses ne couvrent généralement pas l'ensemble des dépenses. L'ASAA proposera uniquement trois niveaux de financement : 1 000 dollars, 500 dollars ou 250 dollars. Elle encourage également les organisateurs locaux à envisager la mise en place de leurs propres bourses, aides financières et dispositifs de parrainage.

- Le Comité local d'organisation est responsable du recrutement des bénévoles pour les conférences, notamment des universitaires et des assistants étudiants chargés de présider les sessions parallèles, ainsi que d'autres missions.
- Les institutions candidates à l'accueil de conférences, colloques, ateliers et séminaires sont invitées à identifier et à intégrer les dispositifs, infrastructures et services disponibles en faveur des groupes vulnérables, et à en présenter une synthèse dans leur dossier de candidature.

- L'ASAA demande aux organisateurs locaux d'accorder une attention particulière aux initiatives en matière de diversité et d'inclusion. Ils sont également tenus de soumettre une déclaration ainsi qu'un Code de conduite pour les conférences, lesquels seront soumis à l'examen et à l'approbation du Comité exécutif. Si l'université associée au Comité local d'organisation a déjà mis en place des politiques, directives et déclarations similaires, les



organismes locaux sont tenus de les utiliser, à condition qu'elles aient été préalablement approuvées par le Comité exécutif de l'ASAA.

- Les organisateurs des conférences de l'ASAA sont invités à envisager la publication des actes de la conférence, à proposer des numéros spéciaux de la revue Bokutani, des ouvrages collectifs et des notes de politique publique ; ils sont également encouragés à diffuser les actes sur différentes plateformes et dans divers médias. Un plan ou une stratégie complète de communication, de diffusion, de publication et de promotion est exigé.

